Conditions de participation aux expositions du Parvis des Métiers

Situé **face à la Cathédrale Saint-Etienne** de Bourges (inscrite au Patrimoine mondial par l'UNESCO) et à deux pas de l'Office de Tourisme de Bourges, cet ancien hôtel particulier a été restauré et aménagé par la CMA en **une galerie des savoir-faire de l'Artisanat**. Depuis 25 ans, avec une moyenne de **4000 à 8000 visiteurs par an**, ce lieu a peu à peu développé sa notoriété dans l'offre touristique locale. Chaque année, des expositions et des démonstrations y sont organisées pour permettre au grand public de venir à la rencontre de la richesse artisanale de nos territoires.

- Conditions d'exposition :

Exposer au Parvis des Métiers est **gratuit** pour les artisans.

Le seul engagement est de laisser la ou les pièces présentées **en place pour toute la durée de l'exposition et d'assurer un réassort en cas de vente des petites pièces ou des séries**.

Chaque exposant retenu reçoit dans les semaines qui précède l'ouverture de l'exposition une fiche technique présentant les modalités de dépôt de pièces au Parvis des Métiers. **Le transport et le dépôt des œuvres sélectionnées sont à la charge des artisans.**

La scénographie sera entièrement réalisée par les équipes de la CMA dont les choix sont souverains.

Le vernissage et les supports de communication seront assurés par la CMA.

- Conditions particulières sur la vente des pièces :

En fonction de la scénographie et afin de ne pas porter atteinte à l'esthétique générale de l'exposition, les œuvres peuvent être considérées par l'organisateur comme uniquement "réservables" par les acheteurs qui en prendront possession à l'issue de l'exposition.

La CMA Centre-Val de Loire **assure la mise à disposition du personnel pour l'accueil du public et les ventes.**

Chaque œuvre exposée et en vente doit être accompagnée de tout emballage ou contenant nécessaire pour une remise sécurisée à l'acheteur. Pour les petites pièces, les emballages cadeau, certificat d'authenticité, sacs ou autre sont **à fournir par l'exposant.**